



# LA PHARMACOVIGILANCE ET VOUS

## Que peut vous apporter votre Centre Régional de Pharmacovigilance ?

- ❖ Recueil et analyse des effets indésirables suspectés d'être secondaires à un médicament (y compris en cas de surdosage, de mésusage, d'abus ou d'erreur)
- ❖ Aide au diagnostic et à la prise en charge de toute pathologie en lien avec le médicament
- ❖ Réponse aux questions concernant la prescription en situation particulière (grossesse, allaitement, insuffisance rénale, antécédents ou pathologie spécifique...), le risque d'interaction
- ❖ Lutte contre la iatrogénie médicamenteuse

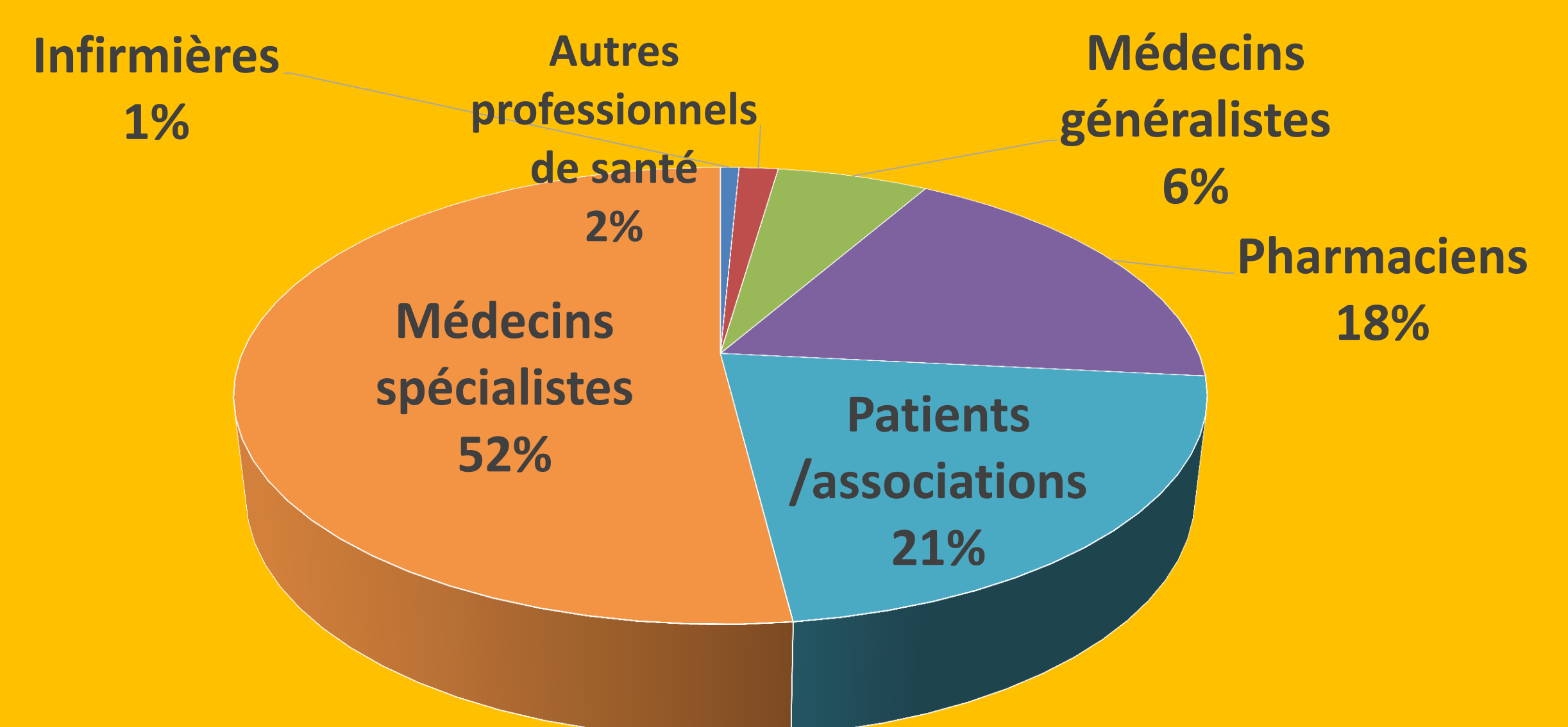


## Que pouvez-vous apporter à votre Centre Régional de Pharmacovigilance ?

- Vos déclarations d'effet indésirable, d'erreurs médicamenteuses, de mésusage, d'abus de médicaments
- Vos déclarations d'exposition médicamenteuse pendant la grossesse
- Le reflet des pratiques d'utilisation du médicament
- Des situations sources d'erreur et de confusion
- Des signaux, des alertes !

## Votre Centre Régional de Pharmacovigilance c'est ...

- ✓ Une information objective sur le médicament, sans lien avec l'industrie pharmaceutique
- ✓ Un avis d'expert, des conseils, des propositions de conduite à tenir
- ✓ Une meilleure sécurité du médicament



## Centre Régional de Pharmacovigilance et d'information sur le médicament de Poitiers (départements : 16, 17, 79, 86)

Une équipe de professionnels de santé à votre écoute  
 Pour déclarer un effet indésirable médicamenteux, rendez-vous sur → [signalement-sante.gouv.fr](http://signalement-sante.gouv.fr)

**Semaine de la sécurité des patients 2018**

26-30 novembre 2018

Plus d'information sur [www.solidarites-sante.gouv.fr/ssp](http://www.solidarites-sante.gouv.fr/ssp)

